



**# DEPPS | BOOTCAMP E-SANTÉ AFRIQUE FRANCOPHONE 2025 :
« TOUT POUR LE PATIENT » | « ALL FOR THE PATIENT »**

Le 1er Bootcamp E-santé Afrique francophone 2025 organisé du 09 au 12 Décembre 2025 en Côte d'Ivoire avec comme thème général : **Tout pour le patient**, s'est ouvert avec une mobilisation exceptionnelle des acteurs clés de la santé numérique. Des panels stratégiques, des échanges constructifs et des interventions de haut niveau ont permis **d'ouvrir des perspectives fortes pour la transformation digitale du système de santé**. Institutions publiques, ordres professionnels, entreprises innovantes, partenaires techniques et organisations internationales étaient au rendez-vous pour enrichir cette dynamique collective.

La première journée a illustré l'importance de la collaboration intersectorielle et l'engagement collectif pour structurer un écosystème e-santé solide, inclusif et tourné vers l'avenir.

La deuxième journée a été marquée par des travaux de groupe pour approfondir les thématiques clés de la e-santé et co-construire des solutions innovantes pour l'Afrique francophone à savoir :

- Vision systématique, interopérabilité et normes ;
- Intelligence artificielle et données ;
- Modèles économiques et financements – Etats des lieux, défis et opportunités du secteur privé ;
- Inclusion des usagers et littératie numérique ;
- Réglementation et politiques publiques ;
- Leadership féminin ;
- Recherche clinique et innovation.

La troisième journée avec deux thématiques majeures à l'honneur : la santé mentale et la recherche clinique.

La session santé mentale - innovation digitale et renforcement du système de santé a permis d'explorer les apports du digital dans l'amélioration de la prise en charge en santé mentale en Côte d'Ivoire.

La masterclass de la recherche clinique et innovation pharmaceutique a porté sur les dimensions éthiques, déontologiques et stratégiques essentielles à la recherche clinique et à la consolidation des capacités locales.

La dernière étape de ce Bootcamp était consacrée **au leadership féminin en santé digitale, à l'innovation et à la co-construction au service du système de santé**.

Les innovations e-santé entre usagers et professionnels.



La Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a profité de cette tribune à travers **M. ASSI Doman**, représentant de la Directrice de la DEPPS, **Dr BITTY Marie-Josèphe**, pour faire une présentation succincte de la DEPPS, structure étatique du ministère de la santé en charge du secteur privé sanitaire pour lancer un appel à toutes ces startup intervenants dans le milieu de la santé, qu'il existe en son sein une Sous-direction du guichet des agréments des entreprises sanitaires privés, charger de délivrer des demandes d'autorisation d'ouverture d'exploitation de leur entreprise afin de pouvoir exercer dans le domaine de la santé entant qu'entreprise d'appui à la santé digitale. La DEPPS est ouverte pour les accompagner dans le processus de régularisation administrative de leurs startups.

La cérémonie s'est achevée avec la restitution des groupes de travail sur les conclusions et pistes d'action après plusieurs jours de collaboration et le lancement par le **Professeur KOUA Médard**, Directeur du Programme National de la Santé Mentale (PNSM), du **Mental Lab** et du **Oncology Lab**, deux initiatives majeures qui marquent la continuité des travaux engagés durant ce Bootcamp.





MSHPCMU | RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JURIDIQUES : LA DAJC FORME LES JURISTES DU MSHPCMU À LA LÉGISTIQUE.

Le séminaire de formation, initié par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), s'est tenu les vendredi 12 et samedi 13 décembre 2025 au Golden Palace Hôtel, Grand-Bassam.

Consacré à l'initiation à la légistique, ce séminaire, à l'initiative de **Madame BANDAMA Ayeoura Victoire**, Directrice de la DAJC, visait à renforcer les capacités des juristes du MSHPCMU, y compris ceux des Etablissements Publics Hospitaliers.

L'objectif principal était d'initier les participants aux principes, méthodes et techniques d'élaboration des textes réglementaires. L'événement a réuni plusieurs acteurs du secteur de la santé (directeurs d'hôpitaux, juristes, inspecteurs de soins, etc.).

La Directrice, **Dr BITTY Marie Josèphe**, a spécifiquement autorisé la participation de cinq agents de sa Direction pour renforcer leurs compétences en rédaction juridique, dont deux issus de la Sous-Direction des Professions Sanitaires et trois de la Sous-Direction de la Réglementation et du Contrôle des Etablissements Sanitaires.





DEPPS | ÉLABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTANT LA PROFESSION D'HOMÉOPATHIE EN CÔTE D'IVOIRE

Le jeudi 11 décembre 2025, la DEPPS a accueilli en son sein une séance d'élaboration des textes réglementant la profession d'homéopathe en Côte d'Ivoire. Présidée par le **Dr Yéboué**, Sous-directeur de la Réglementation et du Contrôle, représentant Madame le Directeur, cette réunion a rassemblé des professionnels en homéopathie ainsi que le représentant de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU).

L'objectif principal de cette rencontre était d'élaborer les projets de textes régissant la profession d'homéopathe en Côte d'Ivoire.

Pour information, **l'homéopathie est une méthode thérapeutique qui consiste à traiter des maladies en utilisant des substances à dose infinitésimale.**

Aussi, cette profession fait partie de la médecine complémentaire et ne dispose pas, à ce jour, d'une école officiellement reconnue en Côte d'Ivoire.





DEPPS | MAN : LA DEPPS FERME DEU CENTRESDE SANTÉ ILLÉGAUX À PODIAGOUINÉ

Le District Sanitaire de Man, à travers le point focal de la Direction des Établissements Privés de Santé (DEPPS), a mené ce mercredi 10 décembre 2025 **une mission de suivi et de ratissage dans la localité de Podiagouiné**.

Cette opération a abouti à la fermeture de deux centres de santé clandestins, **exploités sans autorisation du ministère en charge de la santé**. Les structures étaient tenues par des personnes non qualifiées et fonctionnaient dans un environnement insalubre, mettant en danger la santé des populations.

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'**opération zéro "clinique" illégale d'ici 2025** et du **suivi des contrôles**. L'objectif est d'assainir le secteur privé de la santé en éradiquant l'exercice illégal de la médecine afin de garantir aux populations des soins de qualité dans des établissements agréés et conformes aux normes sanitaires.

La DEPPS félicite le point focal du District Sanitaire de Man pour son engagement et invite l'ensemble des points focaux des districts sanitaires du pays à poursuivre ces missions de suivi de contrôle.





DEPPS | UNE SÉANCE DE TRAVAIL POUR LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE

Le 03 décembre 2025, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli une délégation de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes de Côte d'Ivoire qui a sollicité **un cadre d'échanges sur les procédures de contrôle, les conditions d'ouverture et les exigences réglementaires du secteur**. Cette délégation était conduite par **Dr KADJO Kouamé Michel**, Président de l'Ordre.

Les principales préoccupations examinées

L'Ordre a présenté six préoccupations majeures, notamment :

- **Les nouvelles dispositions pour l'ouverture d'un cabinet dentaire en Côte d'Ivoire ;**
- **Les procédures de contrôle et les agents habilités ;**
- **La cartographie actualisée des cabinets dentaires privés ;**
- **La liste officielle des cabinets dentaires ;**
- **La mise à jour des affectations des chirurgiens-dentistes du public et du privé ;**
- **L'appui de la DEPPS pour élaborer la future loi portant exercice de la Chirurgie Dentaire.**



Les clarifications majeures de la DEPPS

Dr BITTY Marie Josèphe, Directeur de la DEPPS a rappelé deux points essentiels : “**l’Ordre est responsable des conditions d’exercice de la profession**” et “**les autorisations d’ouverture et installation relèvent du Ministère de la Santé.**”

Elle a ensuite apporté des réponses détaillées, notamment sur :

- Les étapes d’ouverture d’un établissement ;
- Les acteurs habilités à effectuer les contrôles.

Elle a également souligné la volonté du Ministre d’accélérer la délivrance des arrêtés pour permettre la régularisation des cabinets déjà en activité.

Aussi, faut-il ajouter que d’autres engagements ont été soulevés, ce sont :

- Mise à jour des listes des chirurgiens-dentistes en collaboration avec la DRH ;**
- Réflexion sur le statut des chirurgiens-dentistes-conseils ;**
- Proposition d’une loi encadrant l’exercice de la chirurgie dentaire, nécessitant plusieurs séances de travail et un consultant.**

Enfin, des diligences ont été prises pour la suite du processus. La DEPPS réaffirme alors son engagement à travailler en étroite collaboration avec toutes les corporations de santé afin de garantir aux populations des soins de qualité dans des établissements régulièrement autorisés et contrôlés.

